SYNDICAT AUTONOME SPP-PATS
1re FORCE SYNDICALE

Monsieur le DDMSIS,

Lyon 7ème arrondissement, le 27 juin 2023

Réf : **2023_12 2706**

Objet : Problématiques liées à la campagne feu de forêt

Monsieur le directeur,

Le département du Rhône et la métropole de Lyon sont historiquement ancrés dans la logique de renforts nationaux et internationaux depuis de nombreuses années. Notre organisation professionnelle soutient ces dynamiques positives basées sur l'entraide et accompagnera toujours le service en ce sens.

Néanmoins, **de nombreux agents nous sollicitent pour obtenir des informations** sur ce qu'ils considèrent comme des dysfonctionnements dans les méthodes d'élaboration des colonnes de renfort, ainsi que sur l'agencement des dispositifs pouvant porter atteinte à la santé et la sécurité des agents mobilisables.

En effet, les agents constatent :

- Un manque de communication sur les objectifs définis par la direction en termes de ratio des statuts SPP/SPV à pourvoir. Si il existe des freins pour les agents SPO en fonction de leur centre d'affectation (Ex : problématiques d'effectifs visant à couvrir le risque courant).
- Une incompréhension des sapeurs-pompiers professionnels et un sentiment d'iniquité entre SPP et SPV mais également entre SPP. Certains agents ont été retenus plusieurs semaines alors que d'autres ne l'ont pas été ou sur un créneau seulement.
- Concernant la santé et la sécurité des agents, nous constatons que des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires sont prévus sur les dispositifs de renfort plusieurs semaines à la suite. Cela présente un risque de voir des agents de nouveau mobilisés dès leur retour, cela sans discontinuité. Alors qu'il est admis de tous que la lutte contre les feux de forêts demeure un travail périlleux, difficile physiquement et psychologiquement.
- Le positionnement des SPP dans les moyens de lutte n'est pas en adéquation avec la notion qu'à grade égal la responsabilité du commandement incombe au sapeur-pompier professionnel. Des SPPNO sont affectés au poste de conducteur d'engin et les SPVNO au poste de chef d'agrès.

SYNDICAT AUTONOME SDMIS 69 SPP-PATS
17 Avenue DEBOURG
RHÔNE - LYON 7ème arrondissement
04 72 80 53 98
contact@syndicatautonomesdmis.com
www.syndicatAUTONOME SDMIS.com

- Que des agents qui ne bénéficient pas des qualifications de lutte contre les FDF occupent le poste de conducteur du moyen logistique, pénalisant le dispositif en cas de blessure ou d'indisponibilité d'un agent affecté au moyen d'attaque.
- Enfin, nous souhaitons connaître la position du SDMIS sur l'indemnité de mobilisation opérationnelle (IMO) actuellement présentée au Ministère de l'Intérieur. Est-ce que notre collectivité porte un avis favorable ou non sur cette mesure ?

L'état de nos forêts déjà soumises à un stress hydrique intense laisse présager une saison à haut risque. La probabilité d'activation des moyens de la zone est importante, à ce titre et dans l'objectif d'apporter les réponses aux questions que se posent les agents sur les actions du service, nous restons à votre entière disposition pour échanger sur les problématiques citées supra.

Pour l'ensemble des membres du SA SDMIS69 SPP-PATS, veuillez, Monsieur le DDMSIS accepter l'expression de notre respect.

Pour le SA SDMIS 69 SPP-PATS
président départemental



Steeve MARTINEZ